

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 297

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, M. Le Fur et M. Reiss

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors de son audition, le mouvement associatif français a fait part du manque de concertation préalable du Gouvernement pour cet article. Il craint que tout se règle par un décret alors qu'il n'y a pas eu de co-construction avec les intéressés.

C'est pourquoi il convient de supprimer cet alinéa.